COMPRENDRE LA MONNAIE LOCALE COMPLÉMENTAIRE

PRINCIPES

Une MLC, c’est

- Une monnaie faite par et pour celles et ceux qui l’utilisent.

- Une monnaie qui permet donc aux citoyens de comprendre par l’expérience le principe et le fonctionnement de la monnaie en général, et des usages qu’on peut en faire.

- Une monnaie qui fait faire l’expérience de logiques sociales où l’humain prime sur les logiques financières.

- Une monnaie qui permet de soustraire des richesse produites localement à la spéculation.

- Une monnaie qui « booste » la production et le commerce de proximité (on le constate partout).

- Une monnaie qui soutient et structure les circuits courts, essentiellement des circuits locaux.

- Une monnaie qui freine les délocalisations et favorise les relocalisations.

- Une monnaie qui, par sa mutualisation, oblige à des pratiques inclusives.

- Une monnaie qui, de ce fait, favorise la coopération au détriment de la concurrence.

- De ce fait aussi, une monnaie qui crée du lien social.

- Une monnaie qui s’inclut pleinement dans l’économie sociale et solidaire.

JE SUIS FOURNISSEUR (PRODUCTEUR, ARTISAN OU COMMERÇANT)

- Ça m'engage à quoi ?

D'abord, bien sûr, il faut adhérer à l'association. Pour cela, il faut signer une charte « éthique », qui engage à respecter des principes généraux sociaux et écologiques.Dans le cadre de cette charte, chacun définit les axes qui conviennent à sa situation : aller vers le bio, veiller à diffuser des produits issus du commerce équitable, privilégier les circuits courts, aller vers un meilleur recyclage de ses déchets, voire aller vers 0 déchet, intégrer davantage son activité professionnelle dans la dynamique de coopération et de solidarité locale créée par la MLC, etc.

- Je vais devoir tenir une double comptabilité ?

Pas du tout : la comptabilité reste tenue en €, les tickets de caisse restent en €, et puisqu’une unité de compte en monnaie locale vaut un €, il n’y a aucune difficulté, aucun calcul de conversion.

- Ça ne va rien m’apporter en tant que commerçant.

Si :

* le fait que la monnaie soit « fondante » (c’est à dire que le billet perde un pourcentage de sa valeur à échéance prévue) dissuade de thésauriser (d’amasser), et incite à la dépenser. Partout où une MLC est en circulation, on a constaté une augmentation de l’activité. Les MLC circulent 3 fois plus vite que les €.

* le logo apposé sur la vitrine sera déjà pour le client une garantie d’avoir affaire à un commerçant « éthique », c’est à dire qui privilégie le bio, le commerce équitable, les circuits courts, qui fait preuve d’un comportement responsable pour la protection de l’environnement et la gestion des déchets. Cela va donc attirer une clientèle motivée, même parmi les gens qui ne sont pas membres du réseau.

* La dynamique qui naît de la circulation d’une MLC a des conséquences positives sur l’ensemble du réseau, et même, au-delà, sur le territoire. Notamment parce que les richesses produites, même valorisées en monnaie (mais locale), ne peuvent rejoindre la sphère spéculative, et restent sur place au bénéfice de tous.

*Enfin, puisque les collectivités territoriales peuvent recevoir un MLC pour leurs régies (cantines scolaires, entrées de piscines, etc.), elles peuvent utiliser cette monnaie pour verser les aides sociales qu'elles accordent. Or, cette monnaie ne pouvant être dépensée que chez les commerçants et les producteurs du réseau, c'est pour elles un outil de dynamisation économique.

- Et mes fournisseurs ?

Certains, s’ils sont locaux, seront peut-être membres du réseau et accepteront la monnaie locale. Vous pourrez en convaincre d’autres d’y rentrer. Vous payerez les autres en €, comme maintenant.

L’avantage de la monnaie locale, c’est aussi de favoriser des circuits courts et des circuits locaux. Le prix des marchandises ne supporte plus le coût des intermédiaires et des transports longs.

- Et si je ne peux pas dépenser toute la monnaie locale que je reçois en payement ?

Il suffira d’échanger le surplus à nos bureaux de change contre des euros. Il y aura toutefois une décote que nous aurons décidée tous ensemble. En général, elle est de 2 à 5 %.

- A quoi sert la décote ?

A financer des actions sur le territoire que nous déciderons ensemble. Par exemple, la conversion en bio d'un maraîcher, le fonctionnement d'un équipement collectif nécessaire à la mise en place d'un marché bio, l'aide à un petit commerçant du réseau pour se mettre aux normes, etc.…

- Mais si je signe votre charte éthique, qu'est-ce qui m'empêche de ne pas m'y conformer ?

D'abord, tu auras peut-être un peu de mal à te regarder dans la glace sans avoir envie de te faire la gueule. Et puis, nous, on effectuera des contrôles.

JE SUIS UN USAGER

- On a déjà l’euro…

La première différence, c’est qu’une monnaie locale est faite pour et par ceux qui l’utilisent. Elle est donc adaptée à leurs besoins. Sauf erreur, les populations qui utilisent l’euro n’ont jamais dit ce qu’elles voulaient qu’on en fasse. On leur a « vendu » en le présentant comme un moyen de meilleure entente entre les peuples, sans dire que ce serait d’abord un moyen de spéculation.

- Qu’est-ce que j’y gagne ?

Outre que c’est une monnaie citoyenne, où chaque membre du réseau dispose d’une voix pour décider des orientations générales dans la gestion de la monnaie, tu y gagnes de faire marcher la production et le commerce de proximité, donc de ne pas le voir disparaître. Tu gagnes un territoire dynamisé, avec des circuits de distribution courts, qui évitent des intermédiaires, les longs transports, et donc des produits qui peuvent être moins chers.

Tu y gagnes aussi le maintien de services publics de proximité, justifié par les dynamiques que stimule la MLC.

Tu y gagnes, selon ce que tu décideras avec les autres, des aides sociales ciblées, des dotations à des établissements comme des écoles, des maisons de retraite, ou des aides à des producteurs qui veulent se convertir au bio, ou des dotations à des associations dont tu peux faire partie, ou qui t’apportent un service, culturel, de loisir ou autre.

Certaines monnaies locales apportent un pouvoir d'achat supplémentaire en échangeant 103 MLC pour 100 €. Ces 3 € sont notamment financés par la décote que payent les producteurs et commerçants lorsqu'ils changent leurs surplus de monnaie locale contre des €, mais aussi par la « fonte ».

- Dans ma poche, j’aurai des billets en € et des billets en monnaie locale : c’est compliqué.

Pas tant que ça, puisque 1 € = 1 unité de compte en monnaie locale. Aucun calcul à faire : il suffit de regarder la valeur du billet.

- Ça reste du fric, et vous allez placer mes € dans une banque...

Oui, mais ce sera une banque solidaire et « éthique », en l’occurrence la Nef. Cette banque-là utilise l’argent pour des actions solidaires, et tu as donc la garantie que tes € sont utilisés de manière saine.

En plus, tu as l’équivalent en monnaie locale : tu peux donc, avec la même somme, financer des actions solidaires et acheter localement ce dont tu as besoin. Cela te double le pouvoir d’achat de ce que tu échanges ; simplement, l’utilisation d’une moitié t’est imposée (comme dans une autre banque, mais cette fois pour quelque chose de « propre »), l’autre moitié, c’est à dire toute la valeur que tu échanges, restant destinée à satisfaire tes besoins.

- Ça ne marche nulle part.

Faux : Il y en a 10000 à 15000 dans le monde, dont la moitié en monnaie-temps (comme les SEL) et l’autre en monnaie-billets. La plus ancienne des MLC qui fonctionnent aujourd’hui a été créée... en Suisse en 1934. Elle regroupe plus de 60 000 PME. En Belgique, 3000 PME adhèrent à une MLC créée dans les années 90. En

France, il y en avait plus de 37 en septembre 2014 (nombre doublé en un an), et 26 à l'étude. De janvier à juin 2015, une quinzaine de nouvelles MLC ont été mises en circulation. Certaines peuvent avoir des difficultés, mais la plupart semblent fonctionner efficacement (Pays basque, Brest, Toulouse, Romans, Villeneuve sur Lot, etc.).

- La « fonte » de la monnaie locale, c'est de l'argent que je perds.

Non. C'est toute la logique de la mutualisation. Cet argent ne va dans la poche d'aucun profiteur. Il est mis en commun pour financer des projets que nous décidons tous ensemble de financer. Un peu comme si tu décidais directement de ce que l'État va faire de tes impôts. Tu n'aurais peut-être pas décidé qu'ils servent à renflouer les banques. Eh bien ! avec la MLC, nous déciderons ensemble de ne pas les renflouer !

Par contre, nous déciderons de financer des actions qui nous profiteront à tous, comme le maintien ou la création de services de proximité.

En Allemagne, par exemple, les Bavarois ont décidé de financer avec le Chiemgauer le fonctionnement d'une école maternelle dont ils avaient besoin.

La « fonte » a aussi pour rôle de montrer que l'argent ne doit pas servir à « faire de l'argent », mais à échanger : l'argent n'est pas une rente. C'est d'ailleurs beaucoup de cela qu'est née « la crise » : de la spéculation financière, qui donne à la monnaie une valeur qu'elle n'a pas réellement.

- C'est légal ?

Oui. C'est un amendement de la loi ESS du 31/07/2014. Ce qui est interdit, c'est d'émettre une monnaie *concurrente* de l'€, c'est à dire qui a un cours universel. Mais la loi autorise l'émission d'une monnaie *locale* et *complémentaire*, qui n'a cours que dans une communauté identifiée : une association, un territoire, une entreprise.

C'est exactement le contraire du Bitcoin, qui est une monnaie *universelle alternative*.

Pour être légale, cette monnaie doit être à tout moment convertible en € pour les fournisseurs. C'est pourquoi à peu près toutes les MLC sont basées sur la parité avec l'€, et, pour simplifier la gestion, sur la base d'une unité de compte pour un €.

-Et pour moi ?

Non : la loi l'interdit. Mais il suffit que tu n'échanges que ce qu'il te faudra en MLC. Par exemple, si tu dépenses chaque semaine 20 € chez les commerçants du réseau, il te suffit de changer 100 € chaque mois…

- Mais, puisqu'il n'y aura pas de pièces, comment le commerçant peut me rendre la monnaie ?

On ne peut pas rendre la monnaie en € sur la MLC. Mais il est simple de s'adapter : si, par exemple, tu dois acheter un produit qui coûte 4,50 €, il y a deux solutions : ou bien tu donnes 4 unités de compte en MLC et tu fais l'appoint en monnaie d'€, soit tu donnes 4 unités de compte en MLC et une pièce d'un €, sur laquelle le commerçant peut te rendre les 50 cents en €.

- Et comment vous allez l'appeler ?

Ce sont les membres de l'association, c'est à dire ceux qui l'utiliseront, qui vont le décider. Si ça t'intéresse, tu n'as qu'à nous rejoindre : tu participeras à toutes les décisions, comme le choix du nom de cette monnaie.

- Qui cela va-t-il concerner ?

Tous ceux qui voudront y adhérer.

Nous allons d'abord étudier comment ce sera possible, en fonction des besoins des gens, sur quel territoire, avec quels moyens, avec quels objectifs, etc.. Au vu de ce qui s'est passé ailleurs, cette étude pourrait durer un an. C'est la condition pour ne pas se tromper, et donc se casser la figure.

- Moi, par exemple, si je veux m'en servir, comment je fais ?

Il faut d'abord adhérer à l'association (ou quelle que soit la forme juridique décidée), et signer une charte d'engagement à un comportement de consommateur (c'est la même chose pour les producteurs et les commerçants) éthique et responsable. Tu t'engages, par exemple, à rechercher les produits locaux en priorité, à privilégier les échanges équitables, à produire le moins de déchets possibles, et recyclables, etc..

Après, tu pourras échanger des € contre la monnaie locale, et dépenser ces nouvelles unités de compte chez des producteurs et des commerçants qui seront adhérents au réseau (et seulement chez eux).

Avec une périodicité que nous déciderons ensemble, les billets perdront un peu de leur valeur (2, 3, 5% : ça aussi, on le décide en Assemblée Générale). Il faudra acheter un timbre de cette valeur, qu'on collera dessus. Cet argent alimentera la caisse de l'association pour imprimer d'autres billets quand les premiers seront usés, et à financer des actions économiques, sociales et culturelles décidées en commun.

- Somme toute, c'est le commerçant qui va faire les bénéfices et moi qui vais financer le fonctionnement…

Non : le commerçant recevra plus de MLC qu'il ne pourra en dépenser. L'association va donc la lui échanger. Mais il payera une décote, pour ça. Et cette décote génère en général des sommes bien plus importantes que la fonte.

- Et où je vais trouver la monnaie locale ?

Il y aura des bureaux de change. Parfois tenus par l'association, parfois chez un commerçant,… ce sont des détails techniques que nous réglerons en fonction des possibilités le moment venu.

- Et si un jour je veux sortir du système ?

Nous ne faisons pas de prisonniers !